

Bulletin d'histoire politique

La reconstitution des débats de l'Assemblée législative du Québec, une entreprise gigantesque de rattrapage historique

Jocelyn Saint-Pierre



Volume 11, numéro 3, printemps 2003

Les débats parlementaires à Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1060735ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1060735ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique

Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Saint-Pierre, J. (2003). La reconstitution des débats de l'Assemblée législative du Québec, une entreprise gigantesque de rattrapage historique. *Bulletin d'histoire politique*, 11(3), 12–22. <https://doi.org/10.7202/1060735ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2003

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

La reconstitution des débats de l'Assemblée législative du Québec, une entreprise gigantesque de rattrapage historique

JOCELYN SAINT-PIERRE
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

En guise de présentation de ce numéro spécial du *Bulletin d'histoire politique*¹, le présent article constitue un survol rapide de la reconstitution des débats, de son histoire et des perspectives d'avenir.

Comme on le sait, le Québec jouit d'institutions parlementaires depuis 1791. L'année suivante, l'Assemblée législative du Bas-Canada siège pour la première fois. Pour retracer les débats parlementaires, les chercheurs ne disposent hélas d'aucun compte rendu officiel des débats avant 1964. Pourtant, l'utilité et la nécessité d'une telle source nous apparaissent évidentes. En 1974, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale mettait sur pied une équipe d'historiens chargée d'établir les débats parlementaires antérieurs à 1964, année de la création du *Journal des Débats* actuel.

Ces débats parlementaires reconstitués constituent une source de première main pour connaître l'histoire du Québec bien sûr, comme nous le verrons à la lecture des articles qui suivent, mais elle est aussi une référence incontournable pour qui veut faire de l'histoire politique. Notre Parlement n'est-il pas l'institution politique fondamentale ?

LE JOURNAL DES DÉBATS, UNE SOURCE HISTORIQUE DE PREMIER PLAN²

Les sources d'information sur les débats des premières sessions de l'Assemblée législative du Bas-Canada sont rares avant l'arrivée des premières feuilles politiques comme le *Quebec Mercury*, en 1805, et le *Canadien*, en 1806. Ces journaux qui inaugurent un âge d'or de la presse politique publient ce que l'on appelle à l'époque des « précis » de débats parlementaires. En 1825, un député de l'Assemblée législative du Bas-Canada présente une motion pour la création d'un journal des débats, mais elle est rejetée. Gilles Gallichan a reconstitué quelques séances de cette période pour le *Cahier des Dix*⁴. Il a mis à l'épreuve la méthode que nous utilisons et force est de constater qu'elle s'applique presque intégralement, même si les sources

journalistiques sont moins nombreuses. Sous l'Union, propriétaires de journaux, journalistes et députés demandent un compte rendu plus exact des discours des députés, mais le problème des deux langues et les rivalités politiques compliquent les choses et on en reste là. Il faudra attendre un siècle et demi pour disposer d'un tel compte rendu. Un hansard rétrospectif des débats parlementaires de cette période a été réalisé par Elizabeth Gibbs et Cameron Nish qui l'ont entrepris il y a 30 ans⁵. Ce n'est qu'à l'occasion des débats sur la Confédération que les hommes politiques se mettent d'accord pour subventionner des sténographes et publier des débats devenus historiques. Finalement, le nouveau Parlement fédéral crée son hansard en 1875. Un programme de reconstitution des débats de la Chambre des communes instauré en 1967, à l'occasion du centenaire de la Confédération, par P. B. Waite de l'Université Dalhousie et mené à terme par David Farr de l'université Carleton, avec le concours de la Bibliothèque du Parlement fédéral, couvrait les années 1867-1874. À ce jour, les années 1867 à 1870 ont été publiées. Pour les quatre autres années, la recherche et la traduction sont terminées, mais il reste à les publier. Ce travail, qui s'effectue à la Bibliothèque du Parlement sous la responsabilité de Mike Graham, est sur le point d'être complété.

Au Québec, après 1867, la création d'un hansard est soulevée à multiples reprises⁶. Certains s'attellent à la tâche comme Roch-Pamphile Vallée en 1871 qui publie son hebdomadaire *L'Écho de la session*. La même année, l'Assemblée reconnaît officiellement la Tribune de la presse, donnant ainsi un caractère officiel au travail des journalistes qui rapportent les échanges parlementaires⁷. La publication d'un véritable journal des débats commence en 1877 grâce à Alphonse Desjardins, sténographe et bien sûr fondateur des Caisses populaires. En 1890, Honoré Mercier, pour des motifs politiques, lui substitue Narcisse Malenfant. Lors du retour des conservateurs au pouvoir l'année suivante, Louis-Georges Desjardins, frère d'Alphonse et greffier de l'Assemblée, remplace Malenfant. Desjardins publie son compte rendu jusqu'en 1893⁸. Puis, faute de fonds, l'entreprise s'arrête pour longtemps.

Il faudra attendre soixante-dix ans avant que l'entreprise ne reprenne. Heureusement que les journalistes prendront le relais et diffuseront les débats parlementaires, rendant ainsi un service inappréciable à la collectivité québécoise. Mais malgré la qualité de leur travail, ils ne parviennent que partiellement à combler cette lacune. À plusieurs reprises, les députés réclament la création d'un véritable hansard. Habituellement, ils sont de l'opposition, comme Arthur Sauvé, André Laurendeau, René Chaloult ou Georges-Émile Lapalme. Les premiers ministres Gouin, Taschereau et Duplessis, qui dominent largement, certains diront outrageusement, la scène politique, refusent de mettre sur pied une telle entreprise la jugeant coûteuse

et inutile. Il leur est d'autant plus facile de prendre une telle position lorsque leurs amis d'en face sont en petit nombre et qu'ils peuvent compter sur des journalistes ou des propriétaires de journaux amis, financés parfois à même la caisse électorale. En outre, ces gouvernements alimentent grassement par les contrats d'impression gouvernementaux une presse largement partisane. Ces trois premiers ministres ne se gênent pas pour dénoncer ou expulser les journalistes qui les attaquent trop durement. Ce fut le cas avec Jean-Baptiste Dumont, John H. Roberts ou Pierre Laporte. La Révolution tranquille, l'âge d'or de la parole au Québec, sera l'occasion de régler ce problème. L'équipe de Jean Lesage inscrit la création d'un journal des débats dans son programme politique et réalise ce projet. En fait, c'est Georges-Émile Lapalme qui l'inclut dans le programme du parti libéral sous la rubrique « Réforme » en ces termes: « Article 49 — Les débats de l'Assemblée législative seront publiés. Commentaire — Pour assurer le bon fonctionnement de la démocratie, il est aussi essentiel que la population soit tenue au courant des actes et des prises de position de ses mandataires »⁹.

Il faut dire que Paul Sauvé souhaitait sa mise sur pied. Il s'est heurté à des problèmes techniques: fallait-il utiliser le système des sténographes¹⁰ en usage à Ottawa ou choisir une méthode d'enregistrement sur bande audio? Le premier ministre Sauvé a surtout manqué de temps pour le faire. Après bien des déboires, c'est finalement la session de 1964 qui devient la première à faire l'objet d'un compte rendu officiel¹¹.

Quant à l'établissement des débats antérieurs, il faudra attendre encore dix autres années avant qu'on l'entreprenne. En 1973, le président Jean-Noël Lavoie, encouragé par Marcel Hamelin qui préparait un doctorat à l'université Laval sur les premières années du parlementarisme québécois et Jean-Charles Bonenfant, directeur de la Bibliothèque de la Législature, forme une équipe d'historiens dont le mandat est de publier rétrospectivement les débats depuis 1867 jusqu'à 1963. Pendant une douzaine d'années, l'équipe réalise une partie de ce colossal objectif¹². Mais dans la foulée d'un exercice de rationalisation budgétaire — c'est l'époque du *Rapport Gobeil*¹³ qui considérait l'État trop gros — le « programme » est suspendu en 1986. Au début, cette suspension avait toutes les allures d'une abolition pure et simple, mais diverses pressions la transformèrent en suspension.

Parmi le tollé de protestations, des lettres furent publiées dans les journaux et, surtout, une pétition de plus de 1200 signatures fut déposée à l'Assemblée par un député de la région de Québec, monsieur Jean-Guy Lemieux¹⁴. Le texte de la pétition, ayant pour titre « *Hier comme aujourd'hui, nos débats une nécessité* », se lisait comme suit :

Depuis 1973, l'Assemblée nationale a entrepris de reconstituer les débats parlementaires du Québec pour la période 1867 à 1963, année de la création du *Journal des Débats*;

Ce travail, confié à une équipe d'historiens, est aujourd'hui complété jusqu'à l'année 1925. Il s'appuie en grande partie sur les chroniques parlementaires quotidiennes publiées par les journalistes de la Tribune de la presse de l'époque;

Cette œuvre constitue une contribution inestimable à notre patrimoine politique. Elle représente une source essentielle pour l'histoire, une référence importante pour la jurisprudence parlementaire et la connaissance de nos institutions politiques;

L'Assemblée nationale a décidé d'abandonner la poursuite de ce projet et d'affecter à d'autres tâches le personnel responsable de cette reconstitution;

Nous estimons que ce travail, qui fut toujours accompli avec un exceptionnel souci d'excellence, doit être mené à terme;

L'Assemblée nationale doit être consciente que par cette patiente reconstruction de son passé, elle projette vers l'avenir la force de ses origines et qu'elle offre ainsi aux Québécois de toutes souches une œuvre qui est le reflet de leur propre histoire¹⁵.

La pétition comprenait la signature d'historiens, de politicologues, de sociologues, de juristes, d'écrivains, de journalistes et surtout de plusieurs anciens parlementaires de toutes allégeances¹⁶. La communauté historique a fortement appuyé le programme autant dans les universités McGill, Concordia, de Montréal, de Sherbrooke, à l'UQAM ou à Laval, que dans le milieu des archives et des sociétés historiques régionales. Plusieurs de ces signatures furent recueillies lors des colloques de l'UQAM sur les leaders politiques du Québec contemporain.

Des journaux comme *Le Soleil* et *Le Devoir* ont publié de nombreux articles favorables à la reprise de la reconstitution. Des associations professionnelles comme l'Association pour l'avancement des sciences de la documentation (ASTED), l'Institut d'histoire de l'Amérique française (IHAF) et le Barreau l'ont défendue. Ce dernier a même adopté une résolution demandant à l'Assemblée nationale de maintenir un tel service au profit de la communauté juridique du Québec: « Attendu que pour les avocats, la reconstitution des débats parlementaires constitue une source privilégiée de renseignements leur permettant de retracer l'évolution historique de dispositions législatives »¹⁷. Plusieurs lettres de protestations furent envoyées au président de l'Assemblée Pierre Lorrain et au premier ministre Robert Bourassa.

Il faudra attendre encore quatre ans avant que la suspension ne soit levée. Dans la foulée des célébrations du bicentenaire des institutions parlementaires, le président Jean-Pierre Saintonge, qui avait compris l'importance d'une telle entreprise, décide, en avril 1990, de reprendre la reconstitution des débats¹⁸. Le programme repart donc sur des bases plus solides en faisant largement appel à l'informatique. Mais c'est surtout l'appui des autorités administratives d'alors et l'apport de stagiaires diplômés en histoire des universités québécoises qui seront décisifs. Ainsi, ces derniers, chercheurs et chercheuses de la jeune génération, redonnaient une voix aux parlementaires de la génération de leurs parents ou de leurs grands-parents. Encadrés par quelques ouvriers de la première heure, ces jeunes historiens et historiennes reconstituent les débats des années 1920 et suivantes ou complètent les années antérieures.

Actuellement, le programme tire à sa fin puisque la reconstitution des débats des années 1957 à 1959 est déjà amorcée. Cette année, nous accueillons nos derniers stagiaires, lesquels s'attaqueront aux années 1960, 1961 et 1962. Restera un long et patient travail d'uniformisation, de traduction et d'édition. D'ici deux ou trois ans, l'établissement du compte rendu rétrospectif devrait être terminé. Le programme qui aura, faute de ressources suffisantes, duré trop longtemps, soit 30 ans, aura évolué au gré des conjonctures politiques et financières de la fonction publique. Mais au total, l'Assemblée nationale aura payé un tribut remarquable aux générations passées de parlementaires et sa bibliothèque, deux fois centenaire et fière d'une longue tradition de recherche¹⁹, en aura été le maître d'œuvre.

Œuvrant au service des archives et de la reconstitution des débats de la bibliothèque de l'Assemblée nationale, l'équipe actuelle est composée d'historiens, d'éditeurs et de traducteurs, auxquels s'ajoutent annuellement quatre étudiants en histoire, de niveau maîtrise ou doctorat, inscrits ou diplômés d'une université québécoise et complétant chacun un stage de 18 mois.

Depuis sa création, la méthode instaurée par Marcel Hamelin est toujours en vigueur et les sources d'information, essentiellement les journaux, ne se sont pas taries, même si le journalisme parlementaire a beaucoup évolué. La reconstitution des débats s'effectue invariablement à partir de la documentation officielle, des chroniques parlementaires publiées dans la presse de l'époque et des documents d'archives²⁰. La documentation officielle est constituée de documents produits par le Parlement dans l'exercice de ses fonctions comme le procès-verbal, l'ordre du jour ou les textes de loi. Le procès-verbal sert de squelette autour duquel sont greffés des extraits de comptes rendus de journaux. La reconstitution se fait aussi à partir de discours tirés de brochures et, quelques fois, de fonds d'archives. Les députés

n'étaient pas tous des Chaloult ou des Lapalme, eux qui paufinaient leur discours et ont laissé de riches fonds d'archives.

Il serait ici trop long d'énumérer tous les journaux dépouillés pour établir le compte rendu des débats. À chaque époque, nous avons systématiquement dépouillé tous les quotidiens publiés au Québec et complétés avec la presse régionale²¹. Voici les principaux journaux dépouillés: *Le Devoir*, journal nationaliste, anti-libéral, puis anti-duplessiste; *L'Événement*, ancien journal conservateur, passé dans l'orbite libérale; *The Montreal Daily Star*, journal proche des conservateurs fédéraux; *Le Soleil*, longtemps l'organe officiel du Parti libéral; *L'Action Catholique*, organe de l'archevêché de Québec souvent critique des gouvernements libéraux; *La Presse*, dite indépendante, mais qui penchait plutôt du côté gouvernemental; la *Gazette*, *Le Canada*, journaux libéraux plutôt proches des libéraux fédéraux; le *Quebec Chronicle Telegraph*, *La Patrie*, le *Montreal Herald*, le *Montréal-Matin*, proches de l'Union nationale. Les journaux régionaux, qui peuvent rapporter l'intervention d'un député local qui n'a pas été retenue par les journaux de Québec ou Montréal, ont souvent été utiles.

Les chroniques parlementaires font l'objet d'une critique interne et externe serrée pour détecter toute trace de « partisannerie ». Mais, malgré les attaches politiques de nombreux journaux, nous n'avons pas décelé de reportage vraiment tendancieux²². Les députés eux-mêmes sont généralement satisfaits du travail des journalistes. Parmi les facteurs qui expliquent cette absence de parti pris dans une presse qui demeure par ailleurs très partisane, signalons la nature du travail des membres de la Tribune de la presse qui s'entraident. Ainsi la chronique parlementaire est souvent textuellement la même dans *Le Devoir*, *L'Action catholique*, *La Presse*, *Le Canada* ou *The Gazette*. Parmi ce lot de journaux, certains sont en concurrence directe ou s'opposent au plan politique. Cela était vrai en 1893 et c'est encore vrai en 1960.

Le travail de reconstitution des débats, qui requiert une méthodologie rigoureuse et une connaissance approfondie de l'histoire et de la procédure parlementaire, s'effectue en deux temps. D'abord l'historien sélectionne des extraits de chroniques parlementaires qu'il greffe à la procédure tirée du procès-verbal.

L'objectivité est garantie en raison de la multitude des sources dépouillées. Ainsi, plus le reportage d'un discours se ressemble d'un journal à l'autre, plus la fiabilité est grande. Pour guider son choix d'extraits, l'historien vérifie la nature des discours, à savoir s'ils sont rapportés à la première personne ou publiés *in extenso*. Il établit la crédibilité du journal par la comparaison avec les autres journaux, tient compte du lieu de publication du journal, de l'affiliation politique de l'intervenant et du journal, des centres d'intérêt du

journal, de la langue de l'intervenant et du journal. L'intervention publiée ne se retrouve généralement pas que dans un seul journal, car nous amalgamons des extraits puisés à plusieurs sources afin d'obtenir la version la plus complète possible. L'historien doit être fidèle au sens et à l'argumentation de chaque intervention et respecter scrupuleusement la langue de l'époque.

DISPONIBLE SUR INTERNET

Les débats peuvent être consultés sur le site Internet de l'Assemblée nationale depuis août 2000, tout en continuant d'être disponibles sur papier, mais à tirage limité et à un prix dérisoire. Actuellement, seuls les débats de sept sessions entre 1910 et 1916 sont sur le Net²³. Une douzaine de sessions les suivront au cours de l'année 2002. À court et à moyen termes, toutes les sessions seront placées sur le site, de sorte que d'ici quelques années, les débats parlementaires de 1867 à nos jours seront accessibles. Voilà pour l'écrit.

Mais il reste le son et l'image. Les archives de l'Assemblée nationale conservent 42 397 heures d'enregistrement audio qui s'étendent de 1964, année de la création du *Journal des Débats*, à 1978, année de la mise sur pied de la télédiffusion des débats, et 14 106 heures d'enregistrement vidéo depuis 1978. Ces enregistrements comprennent des débats de l'Assemblée nationale, des débats en commissions parlementaires, des conférences de presse et diverses autres activités comme des assermentations, des remises de décorations, des parlements jeunesse, des rencontres d'associations de parlementaires et des colloques. L'Assemblée nationale étudie la possibilité de placer sur le site le son et l'image. Le projet est colossal puisqu'il faudra numériser 56 503 heures d'enregistrement audio et vidéo. La consultation pourrait se faire à partir d'un index virtuel qui facilite déjà la consultation des débats actuels et des débats reconstitués. L'objectif principal de cet index est d'assurer l'accès à l'information contenue dans les *Débats* et, pour ce faire, chaque intervention est analysée. L'index permet également de retracer le cheminement d'un projet de loi étudié durant une session. L'accès aux débats reconstitués et autres, aux enregistrements audio et vidéo offrira, aux chercheurs comme au simple citoyen, un corpus documentaire inestimable qu'il pourra consulter à partir de son propre ordinateur.

Depuis l'été 2001, le *Dictionnaire des parlementaires* est également présent sur le Net²⁴. On se souviendra que la bibliothèque entreprenait, à la fin des années 1970, la publication du *Répertoire des parlementaires québécois 1867-1978*²⁵, qui contenait 1331 biographies de députés ayant siégé au Parlement de Québec depuis la Confédération. En 1987, sa mise à jour en ajoutait 129 autres²⁶. Ces deux ouvrages furent fondus en un seul, plus complet, le

*Dictionnaire des parlementaires du Québec 1792-1992*²⁷, publié en 1991 à l'occasion du bicentenaire des institutions parlementaires. Est venu le rejoindre sur le site Internet de l'Assemblée, le *Guide parlementaire québécois*, comprenant diverses listes de parlementaires et dont la dernière édition remonte à 1999²⁸.

En plus des débats reconstitués, le site de l'Assemblée contient les notices biographiques suivantes: les parlementaires depuis 1792; les lieutenants-gouverneurs depuis 1867; les présidents depuis 1867; les vice-présidents depuis 1909; les premiers ministres depuis 1867; les chefs de l'opposition officielle depuis 1869; les orateurs du Conseil législatif de 1867 à 1968; les membres du Conseil législatif de 1867 à 1968; les femmes parlementaires depuis 1961 et une liste de partis politiques. S'ajouteront bientôt, grâce aux efforts de la nouvelle direction des études documentaires, sous la responsabilité de Gaston Deschênes:

- une chronologie parlementaire²⁹ publiée en 1993 dans la collection « Vie parlementaire »;
- les résultats électoraux depuis 1867, soit les électeurs inscrits et les votes valides; les députés élus sans opposition; la répartition des votes aux élections générales; la répartition des sièges aux élections générales; les résultats électoraux par circonscription; les élections annulées;
- les membres du Conseil exécutif depuis 1867 avec les cabinets ministériels et les ministres choisis en dehors du Parlement;
- les repères chronologiques depuis 1867 avec les élections générales, les élections partielles, les législatures et leurs sessions et les budgets;
- les mandats parlementaires les plus longs depuis 1867;
- les secrétaires généraux depuis 1867.

Nous avons d'autres projets, comme celui de mettre en ligne, sur le nouveau site de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, l'inventaire des fonds d'archives relatifs aux parlementaires québécois ayant siégé entre 1792 et 1995, déjà publié et qui sera mis à jour³⁰. Il ne manquera plus que les photographies des parlementaires. Des illustrations de presque tous les parlementaires existent, mais leur diffusion fait problème en raison de droits de reproduction difficiles à identifier.

Ainsi, dans quelques années, à partir du site de l'Assemblée nationale, il sera possible pour le chercheur ou le citoyen où qu'il se trouve, d'accéder à la biographie d'un parlementaire québécois, aux fonctions qu'il a occupées, à ses performances électorales, à sa photographie, à ses interventions au

Parlement, au son de sa voix s'il a siégé après 1964 et aux images vidéo de celui-ci, s'il a siégé après 1978.

CONCLUSION

Bien des chercheurs, au premier chef ceux qui s'intéressent à l'histoire politique, ont voulu, à un moment ou l'autre de leurs recherches, consulter les débats parlementaires sur telle ou telle question, politique, sociale, économique ou culturelle. L'absence d'un *hansard* les a privés d'une source qui aurait pu enrichir considérablement leurs travaux. D'ailleurs, les quelques articles qui suivent montrent tout le profit que l'on peut tirer d'une telle source.

Faut-il encore insister sur l'utilité, voire la nécessité, de cette entreprise de reconstitution et de rattrapage historique ?³¹ La collection des *Débats de l'Assemblée législative* comprend 33 volumes, lesquels couvrent la période de 1867 à 1927, et elle sera disponible dans un avenir rapproché sur le site Internet de l'Assemblée nationale. Le texte des sessions non publiées, soit celui de 1927 à 1959, est accessible sur demande ou peut être consulté sur place à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à l'édifice Pamphile-Le May, à Québec. Le défi un peu fou de publier cette « source fondamentale »³² est sur le point d'être relevé ; dans quelques années, le « rattrapage historique »³³ sera comblé.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Ce n'est pas la première fois que ce programme retient l'attention du *Bulletin d'histoire politique* puisque, dès sa première livraison, un article rendait compte de l'état d'avancement des travaux (voir Jocelyn Saint-Pierre, « Les débats parlementaires québécois, une source de base en histoire politique », *Bulletin Association québécoise d'histoire politique*, vol. 1, no. 1, automne 1992, p. 7-8). C'était il y a dix ans.
2. Cette présentation de la reconstitution des débats s'inspire d'une communication conjointe présentée lors du congrès annuel de l'Institut d'histoire de l'Amérique française en 1990 par Gilles Gallichan et l'auteur, communication intitulée « La découverte d'une source : Le Journal des débats parlementaires ». Cette communication a été reprise dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 44, no. 3, hiver 1991, p. 407-415, sous le titre : « Reprise de la reconstitution des débats de l'Assemblée législative du Québec de 1907 à 1962 ».
3. Gilles Gallichan, « Les débats parlementaires du Québec (1792-1964) ou la mémoire des mots », *Cahiers de la Société bibliographique du Canada*, vol. 27, décembre 1989, p. 38-79.
4. Les débats de la session de 1837 ont paru dans les *Cahiers des Dix*, no. 50 (1995), p. 117-208. C'était la 4^e session de la XV^e législature (la toute dernière session de l'Assemblée législative du Bas-Canada). Les débats de la session précédente (3^e session, XV^e législature, 22 sept.-4 oct. 1836) ont paru dans le numéro 55, 2001, p. 191-294.

5. Elizabeth Gibbs Nish, *Debates of the Legislative Assembly of United Canada* (Montréal, Presses de l'École des hautes études commerciales), 1841 à 1856, 13 volumes. Malheureusement, ce projet est interrompu depuis 1991, l'université Concordia s'étant retirée de l'entreprise. Il faut souhaiter qu'un jour, on puisse poursuivre.
6. Jocelyn Saint-Pierre, « La publication des Débats, une entreprise centenaire », *Bulletin de la Bibliothèque de la Législature*, vol. 11, no. 2, juin 1981, p. 41-63; Jocelyn Saint-Pierre et Gaston Bernier, « La Reconstitution des débats parlementaires: aperçu de l'expérience québécoise », *Parliaments, Estates & Representation/Parlements, États & Représentation*, vol. 6, no. 1, juin 1986, p. 91-94.
7. Jocelyn Saint-Pierre, *Les chroniqueurs parlementaires, membres de la Tribune de la presse de l'Assemblée législative de Québec, 1871 et 1921*, Québec, Thèse de Ph. D. en histoire, Université Laval, 1993, 755 p.
8. Le titre varie selon les années, soit: *Débats, Parlement provincial de Québec*, session de décembre 1877 à mars 1878, préparés par G.-Alphonse Desjardins, Québec, Imprimerie du Canadien, 1878; *Débats de la législature provinciale de la province de Québec*, publiés par G.-Alphonse Desjardins, Québec, Imprimerie du Canadien, 1879; *Débats de la législature de la province de Québec*, publiés par G.-Alphonse Desjardins, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1881; *Débats de la législature de la province de Québec*, publié par N. Malenfant, Québec, Imprimerie de Belleau & Cie, 1890; *Débats de l'Assemblée législative de la province de Québec*, session de 1892, publiés par Louis-Georges Desjardins, Québec, Imprimerie de L.-J. Demers & Frère, 1895.
9. Voir 1960. *Le programme politique du Parti libéral du Québec*, Montréal, Le Parti libéral, 1960, p. 26 et Jean-Louis Roy, *Les programmes électoraux du Québec*, tome II, 1931-1966, Montréal, Leméac, 1971, p. 387.
10. Voir la tentative infructueuse des sténographes du palais de justice de Québec, venus au Parlement le 24 novembre 1959 (voir *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, session 1959-1960, texte établi par Guillaume Couture, en préparation).
11. *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, Québec, Imprimeur de la reine, 1964.
12. Voir Assemblée nationale du Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, de 1867 à 1878, et de 1893 à 1927, 31 volumes.
13. Groupe de travail sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales, *Rapports/Groupe de travail sur la révision des fonctions et des organisations gouvernementales*, Québec, Gouvernement du Québec, 1986, 47 p.
14. Voir Assemblée nationale, *Procès-verbaux*, première session, trente-troisième législature, no. 10, le jeudi 20 mars 1986, p. 122.
15. Archives de la reconstitution des débats.
16. *Le Devoir*, 20 mars 1986, p. 7.
17. Résolution du Barreau no 74, Reconstitution des débats parlementaires, Assemblée nationale du Québec, adoptée le 27 mars 1986.
18. Voir son intervention lors de l'étude des crédits de l'Assemblée nationale dans le *Journal des débats*, Québec, Assemblée nationale, vol. 31, no. 50, 6 juin 1990, p. 2806-2807, et l'entrevue qu'il a accordée à Michel David dans le *Soleil* du 3 juin 1990, p. A-4.

19. La Bibliothèque a fêté en 2002 son deuxième centenaire.
20. Le lecteur qui voudra en savoir plus sur les questions méthodologiques pourra consulter les introductions publiées dans les *Débats de l'Assemblée législative*, Québec, *Journal des Débats*, 1^{ère} législature, 1^{ère} session, 1867-1868 (1974), p. ix-xi, et 8^e législature, 1893-1897 (1980), p. ix-xiii.
21. Pour une description de ces journaux, on se référera aux répertoires Beaulieu et Hamelin soit: *Les journaux du Québec de 1764 à 1964*, Québec, les Presses de l'Université Laval, 1965, 329 p., coll. Les Cahiers de l'Institut d'histoire, no. 6, et sa réédition, revue et augmentée: *La presse québécoise : des origines à nos jours*, Québec, les Presses de l'Université Laval, 1973-1990, 10 volumes.
22. Voir à ce sujet l'article suivant: Jocelyn Saint-Pierre, « La chronique parlementaire dans les quotidiens québécois de 1871 à 1921 : partisane ou impartiale ? », *Communication* (Québec), vol. 17, no. 2, p. 189-221.
23. Pour les sessions de 1910 à 1916, les débats sont disponibles grâce à un index virtuel à l'adresse suivante: <http://www.assnat.qc.ca/fra/publications/index.html>.
24. L'adresse est: <http://www.assnat.qc.ca/fra/patrimoine/index.html>.
25. *Répertoire des parlementaires québécois 1867-1978*, Québec, Bibliothèque de la Législature, Service de la documentation de presse, 1980, 796 p.
26. Jocelyn Saint-Pierre, Marc-André Bédard et Frances Caissie, *Répertoire des parlementaires québécois 1978-1987. Mise à jour*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Division de la recherche, 1987, 120 p.
27. *Dictionnaire des parlementaires du Québec 1792-1992*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale et Les Presses de l'Université Laval, 1993, p. 426, maintenant sous la responsabilité de la nouvelle direction des études documentaires.
28. *Guide parlementaire québécois*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Service de recherche Édition 1999, Coll. « Bibliographie et documentation », no. 28, (pagination multiples).
29. *Ce jour-là au Parlement : chronologie des faits et gestes depuis 1792*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1993, coll. « Vie parlementaire », no. 8, 183 p.
30. *Inventaire des fonds d'archives relatifs aux parlementaires québécois*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1995, 2^e édition, coll. « Bibliographie et documentation », no. 7, 217 p.
31. La reconstitution des débats a fait l'objet de nombreux comptes rendus critiques: *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 35, no. 3, décembre 1981, p. 434-435, et vol. 39, no. 3, hiver 1986, p. 443-444; *Documentation et bibliothèques*, vol. 30, no. 2, avril-juin 1984, p. 67-68; *Recherches sociographiques*, vol. XXVI, no. 1-2, p. 283-284; *Canadian Historical Review*, vol. LXIII, no. 2, juin 1982, p. 276-277.
32. Henri Brun, Jean Hamelin, Vincent Lemieux et Yvan Lamonde, « Ne pas déshériter l'avenir », *Le Devoir*, 28 octobre 1986, p. 9.
33. Paul-André Comeau, « Je ne me souviendrai plus », *Le Devoir*, 12 mars 1986, p. 8.